## **BORDEREAU DE TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF**

à l'usage des collectivités n'ayant pas signé de convention de télétransmission via « ACTES » Envoi postal ou dépôt des délibérations <u>et</u> des maquettes budgétaires

Bordereau à envoyer en deux exemplaires dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception

Collectivité :
Personne à contacter :
Tél:
Courriel:

BUDGET PRIMITIF  (BP transmis au plus tard 15 jours après le 15 avril, délai limite d'adoption - art. L. 1612-2 et L. 1612-8 du CGCT)						
NATURE DU BUDGET	Maquette réglementaire du budget primitif (joindre les annexes obligatoires listées dans la circulaire budgétaire)	Note de présentation brève et synthétique	présentation Délibération de re brève et vote du budget déli			
	en 1 exemplaire	en 1 exemplaire	en 2 exemplaires	en 2 exemplaires		
Budget primitif						
Budget annexe(préciser quel budget)		·				
Budget annexe(préciser quel budget)				4		
Budget annexe(préciser quel budget)				5		
Budget annexe(préciser quel budget)						
Budget annexe (préciser quel budget)						

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture		
Le maire (le président) atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du budget primitif e préfecture		
Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité	Cachet d'arrivée		

## **BORDEREAU DE TRANSMISSION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

à l'usage des collectivités n'ayant pas signé de convention de télétransmission via « ACTES » Envoi postal ou dépôt des délibérations <u>et</u> des maquettes budgétaires

Bordereau à envoyer en deux exemplaires dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception

Collectivité:	
Personne à contacter :	
Tél:	
Courriel :	

COMPTE ADMINISTRATIF  (CA transmis au plus tard 15 jours après le 30 juin, délai limite d'adoption – art. L. 1612-12 et L. 1612-13 du CGCT)						
NATURE DU BUDGET	Maquette réglementaire du CA (joindre les annexes obligatoires listées dans la circulaire budgétaire)	Note de présentation brève et synthétique	Délibération d'adoption du compte administratif	Délibération d'approbation du compte de gestion	Extrait des R A R au 31 décembre N-1 visé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé de réception du comptable	Extraits du compte de gestion : États II-1 « résultat budgétaire de l'exercice » et II -2 « résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes »
	en 1 exemplaire	en 1 exemplaire	en 2 exemplaires	en 2 exemplaires	en 1 exemplaire	en 1 exemplaire
Compte administratif						
Budget annexe (préciser quel budget)						
Budget annexe (préciser quel budget)						×
Budget annexe (préciser quel budget)						
Budget annexe (préciser quel budget)						

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture
Le maire (le président) atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du compte administratif en préfecture
Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité	<u>Cachet d'arrivée</u>

## BORDEREAU DE TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

à l'usage des collectivités ayant signé une convention de télétransmission via « ACTES » Envoi postal ou dépôt des maquettes budgétaires <u>uniquement</u>

Bordereau à envoyer en deux exemplaires dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception <u>Les délibérations étant télétransmises, elles n'ont pas à être annexées aux documents budgétaires</u>

Collectivité :
Personne à contacter :
Tél:
Courriel:

BUDGET PRIMITIF  (BP transmis au plus tard 15 jours après le 15 avril, délai limite d'adoption - art. L. 1612-2 et L. 1612-8 du CGCT)						
NATURE DU BUDGET	Maquette réglementaire du budget primitif (joindre les annexes obligatoires listées dans la circulaire budgétaire)  Date de télétransmission de la note de présentation brève et synthétique		Date de télétransmission de la délibération de vote du budget	résultat ou de la délibération de reprise anticipée		
	en 1 exemplaire			du résultat		
Budget primitif	7					
Budget annexe (préciser quel budget)						
Budget annexe (préciser quel budget)				15		
Budget annexe(préciser quel budget)				4		
Budget annexe(préciser quel budget)						
Budget annexe (préciser quel budget)						

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture
Le maire (le président) atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du budget primitif en préfecture
Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité	<u>Cachet d'arrivée</u>

## **BORDEREAU DE TRANSMISSION DU COMPTE ADMINISTRAFIF**

à l'usage des collectivités ayant signé une convention de télétransmission via « ACTES » Envoi postal ou dépôt des maquettes budgétaires <u>uniquement</u>

Bordereau à envoyer en deux exemplaires dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception

Les délibérations étant télétransmises, elles n'ont pas à être annexées aux documents budgétaires

Collectivité:
Personne à contacter :
Tél:
Courriel:

COMPTE ADMINISTRATIF  (CA transmis au plus tard 15 jours après le 30 juin, délai limite d'adoption – art. L. 1612-12 et L. 1612-13 du CGCT)						
NATURE DU BUDGET	Maquette réglementaire du CA (joindre les annexes obligatoires listées dans la cîrculaire budgétaire) en 1 exemplaire	Date de télétransmission de la note de présentation brève et synthétique	Date de télétransmission de la délibération d'adoption du compte administratif	Date de télétransmission de la délibération d'approbation du compte de gestion	Date de télétransmission de l'extrait des R A R au 31 décembre N-1 visé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé de réception du comptable	Date de télétransmission des extraits du compte de gestion : États II-1 « résultat budgétaire de l'exercice » et II-2 « résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes »
Compte administratif						
Budget annexe (préciser quel budget)					e .	
Budget annexe (préciser quel budget)			24			
Budget annexe (préciser quel budget)			25			k:
Budget annexe (préciser quel budget)	9			1		

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture
Le maire (le président) atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du compte administratif en préfecture
Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité	<u>cachet d'arrivée</u>